

MARINE ET PÊCHERIES:—M. Costigan dépose le 28e rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries, pour 1895, Marine, 55. *Imprimé.* Document No 11.

MARINE ET PÊCHERIES:—M. Costigan dépose le 28e rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries pour 1895. Pêcheries, 99. *Imprimé.* Document No 11a.

MARQUES DE COMMERCE:—Bill de M. Coatsworth modifiant l'Acte relatif aux dessins de fabrique, etc., 17.—Voir *Bill No 18.*

MATANE ET SAINTE-ANNE DES MONTS:—Service postal entre, 32.—Voir *Postes.*

MCBEATH, ALLAN, sa mise à la retraite:—Motion de M. Davies demandant la production de documents concernant la mise à la retraite de Allan McBeath, évaluateur, de Saint-Jean, N.-B., et de sa demande de réinstallation, 119.

MCCARTHY, ACTE:—Emission de licences en vertu de cette loi dans Provencher, 39. Voir *Licences.*

MCGILLIVRAY, JOHN ALEXANDER, élu dans Ontario-Nord, prend son siège en Chambre, 4.

MCKEEN, M. DAVID, M.P. se démet de son mandat de député du Cap-Breton, 14.

MCSHANE, M. JAMES, M.P.:—Son élection dans Montréal-Centre, 7; prête serment et prend son siège en Chambre, 8.

MÉCANICIENS:—Bill de Sir Mackenzie Bowell du Sénat, concernant l'examen des mécaniciens employés sur les bateaux à vapeur, 173. Voir *Bill No 96.*

MESURES, POIDS ET GAZ:—Rapport sur l'inspection des, 11. Voir *Revenu de l'Intérieur.*

MESURES DU GOUVERNEMENT:—

1. Motion de Sir Charles Tupper proposant qu'à dater de vendredi, le 20 mars, les ordres du gouvernement auront la priorité les lundis après les bills privés et les interpellations, et les jeudis après les interpellations, pendant le reste de la session. M. Choquette proposa comme amendement,—que les mots "les ordres du gouvernement auront," dans la dite proposition, fussent retranchés et remplacés par les suivants: "l'ordre de la Chambre l'appelant à se former en comité général sur l'Acte Réparateur (Manitoba) aura."—Amendement et motion principale retirés avec le consentement de la Chambre, 140.
2. Sur motion de Sir Charles Tupper, il est Ordonné,—Que les Ordres du gouvernement auront la priorité les lundis après les bills privés et les interpellations, et les jeudis après les interpellations, pendant le reste de la session, sauf jeudi et lundi prochains, les 26 et 30 mars, alors que l'ordre des affaires sera conforme à la règle 19, 146.
3. Motion de Sir Charles Tupper proposant qu'après lundi, le 5 avril, et pendant le reste de la session, la Chambre siégera les samedis, commençant à 10 a.m., avec une intermission de 1 heure, p.m., à 2 heures, p.m., et que les mesures du gouvernement auront la priorité ces jours-là. M. Ouimet propose comme amendement,—Que les mots "après lundi prochain," dans la première ligne de la motion, soient retranchés. Adopté par 91 voix contre 45, 164. Et la question étant posée sur la motion principale ainsi amendée, M. O'Brien propose, comme amendement,—Que le chiffre et les lettres "2 p.m." soient retranchés et remplacés par ce qui suit:—"2,30 p.m." et qu'à six heures, la Chambre reste ajournée jusqu'à la réunion suivante de la Chambre." Rejeté par 96 voix contre 30, 165.